



Conseil économique et social

Distr. limitée
12 juin 2025
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-cinquième session

New York, 12 mai-13 juin 2025

Projet de rapport

Rapporteur : M. Rodrigue Edgar Tchoffo Mongou (Cameroun)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour 2026

[Point 3 a)]

Programme 3 Désarmement

1. À sa 12^e séance, le 19 mai 2025, le Comité a examiné le programme 3 (Désarmement) (projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024) [A/80/6 (Sect. 4)].

Débat

2. Les délégations ont salué le travail accompli par le Bureau des affaires de désarmement et ce qu'il fait pour promouvoir le désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace, compte tenu de la complexité et de la détérioration de la situation en matière de sécurité partout dans le monde. Plusieurs délégations ont réaffirmé leur attachement et leur soutien au multilatéralisme et aux efforts faits par le Bureau pour appliquer avec impartialité les décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, de manière apolitique et dans le strict respect des mandats donnés par les États Membres.

3. En ce qui concerne le paragraphe 4.1, une délégation a déclaré que le remplacement de la formule « ne fait qu'exacerber cette préoccupation », qui figurait dans le projet de plan-programme de l'année précédente, par « rend plus urgente encore la nécessité » était un pas dans la bonne direction. Elle s'est dite préoccupée par ce qui était écrit au paragraphe 4.2 (que les positions des États s'expliquaient par les conditions de sécurité) et ce que laissait entendre le paragraphe 4.6 a) (que les efforts de désarmement dépendaient d'un environnement favorable, et non pas qu'ils y contribuaient).



4. Une délégation s'est déclarée consciente des défis qui persistaient en matière de désarmement et de sécurité internationale et a souligné avec inquiétude la fréquence alarmante à laquelle surgissaient de nouvelles menaces. Elle a insisté sur le fait que la coopération et le compromis étaient essentiels à l'exécution des obligations en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

5. Une délégation a exprimé des préoccupations quant à la référence, au paragraphe 4.3, à *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*, dont certains éléments ne recueillaient pas l'adhésion de tous les États Membres. Elle a mis en avant que ce programme était une initiative du Secrétaire général et qu'il n'avait pas été élaboré par les États Membres.

6. Des délégations ont réaffirmé la nécessité d'accélérer les progrès vers un monde exempt d'armes nucléaires, lesquelles menaçaient l'existence même de l'humanité. Il fallait parvenir à une interdiction et à une élimination totales des armes nucléaires d'une manière transparente, vérifiable, irréversible et dans les délais impartis.

7. Des délégations ont salué le travail accompli par le Bureau en ce qui concerne le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pierre angulaire du désarmement nucléaire, de la sécurité nucléaire et de la prospérité du nucléaire civil, ainsi que son action en faveur de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Une délégation a déclaré que la non-prolifération nucléaire était aussi importante que l'élimination des armes nucléaires existantes. On a souligné l'importance de la coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et de la facilitation des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et du désarmement.

8. Une délégation a affirmé que les mécanismes multilatéraux de maîtrise des armements et de désarmement existants jouaient un rôle capital dans la stabilisation de la sécurité et de l'ordre internationaux. Elle a insisté sur le rôle joué par la Conférence du désarmement, seul organe multilatéral de négociation sur le désarmement, et dit que la communauté internationale devait s'opposer à la sélectivité et à l'utilitarisme. Elle a souligné la légitimité de l'utilisation pacifique de la science et de la technologie et encouragé le Bureau à faire le nécessaire pour appliquer effectivement les résolutions de l'Assemblée générale relatives à la promotion de la coopération internationale dans ce domaine, en particulier dans le contexte de la sécurité internationale.

9. On a félicité le Bureau pour les efforts qu'il faisait pour promouvoir les connaissances au sujet des dépenses militaires mondiales. Une délégation a exprimé le regret que les dépenses militaires et les conflits augmentent tandis que les accords de paix restaient difficiles à obtenir. Elle a déclaré qu'il était plus important d'investir dans l'éducation, la santé et la sûreté que dans les armes.

10. Des délégations ont demandé que l'on mette en œuvre le programme avec davantage d'efficacité, en réduisant au strict nécessaire le contenu des projets, en diminuant la documentation et les réunions, en éliminant les redondances et en améliorant la coordination. Au sujet du tableau 4.10, dans lequel était indiqué le nombre de réunions de la Commission du désarmement, une délégation s'est interrogée sur l'utilisation de cet indicateur et a déclaré qu'un nombre inférieur de réunions aurait été plus efficace.

11. Une délégation a dit apprécier l'appui apporté lors de la quatrième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui avait été un succès et avait abouti à un consensus. On a complimenté le Bureau pour sa contribution à l'élaboration d'un plan d'action centraméricain et dominicain pour la prévention et la répression du trafic et de la prolifération des armes à feu, des munitions et des explosifs. La délégation a

demandé au Comité de formuler des recommandations et de défendre le travail du Bureau.

12. Une délégation s'est félicitée de l'attachement à la lutte contre les armes chimiques et biologiques que le Bureau continuait de montrer, ainsi que de sa coopération avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). On a souligné l'importance du Groupe de travail sur le renforcement de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction et la nécessité d'une mise en œuvre effective et universelle de cette convention. Une délégation s'est opposée à la présence, dans le plan-programme, de références à la résolution 79/1 de l'Assemblée, relative au Pacte pour l'avenir, une autre délégation déclarant à l'inverse que cette résolution montrait que la communauté internationale était capable de faire bloc autour d'objectifs communs, dont le désarmement, et disant avoir bon espoir qu'elle pourrait faciliter la réalisation de nouvelles avancées dans le domaine du désarmement multilatéral.

13. Une délégation a déclaré que le Bureau ne devait pas interagir avec la société civile sur les questions de désarmement et que de telles interactions devaient être autorisées par les États Membres. Un point de vue analogue a été exprimé au sujet des questions de genre. Une autre délégation s'est félicitée que l'intégration des questions de genre soit présente dans les activités, les produits et les résultats du Bureau.

14. En ce qui concerne le sous-programme 1 (Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements), des préoccupations ont été exprimées quant à l'emploi, au paragraphe 4.16 b), du terme « conférences chargées d'élaborer des traités », qui n'était pas utilisé dans les instances traitant de la question du désarmement. La délégation a déclaré que l'emploi de cette formule n'était pas admissible et a insisté sur la nécessité de s'en tenir à la terminologie convenue.

15. Des délégations ont dit accueillir avec satisfaction les activités à visée pédagogique menées par le Bureau, notamment le programme de bourses mentionné au paragraphe 4.16 c).

16. Une délégation a souligné le travail essentiel accompli par la Commission du désarmement, instance sans pareil pour les délibérations sur les questions importantes en matière de désarmement. Des préoccupations ont été exprimées en ce qui concerne l'absence de progrès au sein du groupe de travail à composition non limitée sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects.

17. En ce qui concerne le sous-programme 2 (Armes de destruction massive), on a fait part d'inquiétudes au sujet du contenu du paragraphe 4.29 i) et de l'appui que le Bureau apportait aux mesures prises par l'OIAC pour que les responsables de l'utilisation d'armes chimiques aient à en rendre compte. La délégation a souligné que ces mesures ne devaient pas aller au-delà du mandat de l'OIAC, et a insisté sur le fait que demander des comptes aux responsables de l'utilisation d'armes chimiques était une prérogative du Conseil de sécurité. On a fait observer que les rapports mensuels du Directeur général du Secrétariat technique de l'OIAC, présentés en application de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité, ne faisaient aucunement état d'un appui apporté par le Bureau.

18. Des éclaircissements ont été demandés sur la coopération avec les organisations intergouvernementales et les interactions avec la société civile mentionnées au paragraphe 4.29 g).

19. Une délégation a félicité le Brésil et la Norvège d'avoir lancé la création du Groupe d'experts scientifiques et techniques de la vérification du désarmement nucléaire et des discussions fructueuses tenues à Genève.

20. On a souligné l'importance du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques et la nécessité de le rendre effectivement opérationnel.

21. En ce qui concerne le sous-programme 3 (Armes classiques), des délégations ont dit approuver le Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie et ont demandé des informations complémentaires sur le programme de bourses concernant les armes légères et de petit calibre dont il était question au paragraphe 4.46, notamment sur l'état d'avancement de sa mise en œuvre et sur les projets pour l'avenir.

22. Des délégations se sont déclarées préoccupées par le trafic illicite et l'utilisation abusive d'armes légères et de petit calibre. On a souligné que le succès de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, marquée par l'adoption d'un document final solide, témoignait clairement de ce que la communauté internationale demeurerait résolue à redoubler d'effort dans ce domaine.

23. En ce qui concerne le sous-programme 4 (Information et sensibilisation), des délégations ont dit approuver les mesures prises pour que les jeunes puissent apporter une véritable contribution dans les débats sur le désarmement et la non-prolifération et aient les moyens de le faire ; elles se sont félicitées des initiatives du Bureau à cet égard.

Conclusions et recommandations

24. **Le Comité a recommandé que, à la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale, l'Assemblée ou sa grande commission ou ses grandes commissions concernées examinent, conformément à la résolution 79/247, le plan-programme du programme 3 (Désarmement) du projet de budget-programme pour 2026, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Planification des programmes ».**